

## PROCES VERBAL

### De la réunion du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 27 octobre 2021 à 19h

(Salle des fêtes de l'Épinette – Coteaux du Lizon)

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Mourad Kernou (suppléant de Anne-Christine Donze), Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Catherine Chambard, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Loïc Gelper, Frédéric Poncet, Olivier Brocard, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Claire Cornot, Philippe Passot, Cécile Chiquet, Claude Mercier, Philippe Lutic, Céline Desbarres,

**ABSENTS** : Jean Ecuyer, Toukham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck, Annick Grandclément, Joëlle Guy

**POUVOIRS** : Claire Cornot donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Philippe Passot donne pouvoir à Jean-François Miny, Cécile Chiquet donne pouvoir à Laurent Plaut, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin, Philippe Lutic donne pouvoir à Catherine Chambard, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard,

Soit 38 présents et 6 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 27 octobre 2021, datée du 21 octobre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le quorum étant atteint, le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 19h15 remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excusés et des procurations.

Le Président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Jean-François Demarchi et Lilian Cottet-Emard sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance

#### 1. Communications officielles

##### 1.1. Décisions prises par le Président n°60-2021 au n°64-2021

- 60-2021 : Subvention de fonctionnement pour l'entretien du site nordique
- 61-2021 : Demande de fonds de transformation numérique des territoires – Plateforme Achetez A
- 62-2021 : Demande de fonds de transformation numérique des territoires – service ADS
- 63-2021 : Boulangerie de Septmoncel-Les Molunes : bail commercial
- 64-2021 : Reconstruction de la piscine du Martinet : concours sur esquisse de maîtrise d'œuvre – désignation du lauréat

Aucune remarque n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

## 1.2. Délibérations prises par le bureau du 13 octobre 2021

- 12/3-1 : RGPD : Règlement général sur la protection des données
- 12/5-1 : AFI : contrat de maintenance
- 12/5-2 : SOCOMEC : contrat de maintenance
- 12/6-1 : Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – volet intercommunalité : demande de la commune des Moussières
- 12/6-2 : ZA Chambouille 3 – Chassal-Molinges : vente de parcelles à la société Novassu
- 12/7-1 : Diagnostic de l'affichage publicitaire et de la signalétique locale : groupement de commande pour la mise en œuvre de l'opération – convention avec le PNR
- 12/8-1 : VAE : service de mise à disposition
- 12/9-1 : FCSC Rugby : avenant n°4 de prolongation du bail de location 23, rue Carnot à Saint-Claude
- 12/9-2 : INFA : avenant n°5 de prolongation du bail de location 1, rue du Tomachon à Saint-Claude
- 12/9-3 : Onlineformapro : avenant n°4 de prolongation du bail de location 11, rue du Lacuzon à Saint-Claude
- 12/9-4 : Rénovation du bâtiment Carnot : avenant n°3 – Serge Roux
- 12/9-5 : MDS du Lizon : avenant au bail professionnel
- 12/11-1 : Restructuration du centre nautique du Martinet : choix du contrôleur technique et coordinateur sécurité et santé
- 12/11-2 : Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant n°1 du lot n°7 « Doublages/Cloisons/Peintures/Faux plafonds » - entreprise Bonglet
- 12/13-1 : Reportage photos : choix du prestataire et approbation de la convention avec les communes

Le Président demande s'il y a des remarques.

Daniel Jacquenod intervient quant à la délibération relative au reportage photos. Il estime que la collectivité a mal négocié le coût des photos supplémentaires prises par le prestataire et que le tarif de 15 € par photo supplémentaire est scandaleux. Il ajoute que ce n'est pas tous les jours que l'on a l'autorisation d'avoir un drone et que ça aurait été sympa d'avoir plus de photos. Pour lui, un tarif régressif aurait pu être négocié suivant le nombre de photos. Le Président précise que l'idée au départ était d'avoir un nombre de photos pour l'Office de tourisme (10 photos été et 10 photos hiver de chaque commune) mais la collectivité n'a pas pensé que les communes pourraient aspirer à un nombre de photos plus important. La négociation ne s'est pas faite car ce n'était pas un sujet abordé en amont. Le reproche qui peut être fait c'est de ne pas avoir associé les communes.

De son côté, Francis Lahaut souhaite connaître les projets de construction de la société Novassu. Raphaël Perrin confirme que la société est en développement et qu'elle avait déjà acheté une première tranche de terrains dans la zone de Chambouille 2. Par rapport à leurs perspectives de développement, ils ont plusieurs projets mais est-ce qu'ils vont aller au bout on ne le sait pas. Par contre, ils ont l'obligation de construire dans les 2 ans.

Jean-François Demarchi ajoute qu'il n'a pas plus d'information mais précise que M. Piron a acheté le bâtiment GR Marquage sur lequel il prévoit de faire un pôle de recherches et de développement. Sur la zone en contrebas, ont été évoqué un bâtiment de stockage et de logistique ainsi qu'un bâtiment de traitement de surfaces, sans là-aussi que l'on sache l'emprise de ces bâtiments par rapport aux terrains. A l'heure actuelle, il n'y a rien de finalisé. Pour lui, il paraît normal et légitime que l'on demande à ce que la construction soit faite d'ici 2 ans.

Aucune autre remarque n'étant formulée, ces délibérations font l'objet d'une prise d'acte.

## 2. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021

Le Président soumet le compte-rendu à l'approbation des conseillers. Aucune remarque n'étant formulée il est adopté à l'unanimité

## 3. Administration générale

### 3.1. Assemblée Haut-Jura Saint-Claude : liste des conseillers communautaires

Suite au courrier reçu de de la mairie de Saint-Claude nous informant de la démission de Mme Nathalie Ambrozio, 7<sup>ème</sup> adjointe et vu l'élection de Mme Annick Grandement à ce poste de 7<sup>e</sup> adjointe et devient donc conseillère communautaire, le conseil communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la nouvelle liste des conseillers communautaires suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	BRAUN Caroline	SAUVEUR Régis
BELLECOMBE	GROS Stéphane	PITEL Frédéric
LES BOUCHOUX	HEURTIER Isabelle	HENROTTE Jean-Marc
CHASSAL-MOLINGES	DEMARCHI Jean-François CORNOT Claire	
CHOUX	PIERS Josette	MOULEYRE Jean-Louis
COISERETTE	VINCENT Bernard	MONNET Romain
COTEAUX DU LIZON	FREZIER Roland DAVID Jean-Louis DURANDOT Nelly VINCENT Maryse ECUYER Jean	
COYRIERE	GRECARD Daniel	BOCQUET Marc
LAJOUX	MAITRE Hubert	GRECARD Thierry
LARRIVOIRE	DONZE Anne-Christine	KERNOU Mourad
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	PASSOT Philippe BRULÉ Emilia PLAUT Laurent CHIQUET Cécile MINY Jean-François	
LESCHERES	MAYET Annie	MANZONI Guy
LES MOUSSIERES	ROCHET Christian	GROSTABUSSIAT Sandra
LA PESSE	MERCIER CLAUDE	CARNOT Julien
RAVILLOLES	MOREL-FOURRIER Roger	CAVALIERE Vivian
LA RIXOUSE	BONIN Pascal	PERRIN Philippe
ROGNA	JACQUENOD Michael	DEMANGE Roland
	MILLET Jean-Louis ELINEAU Herminia INVERNIZZI Noël BILLARD Isabelle DUCHENE Gérard CHAMBARD Catherine	
SAINT-CLAUDE	BERNARD Alain HATMANICHANH Toukham HERZOG Frédéric DE ROECK Laetitia COTTET-EMARD Lilian GRANDCLEMENT Annick LUTIC Philippe DESBARRES Céline GELPER Loïc PONCET Frédéric Joëlle GUY BROCARD Olivier LAHAUT Francis	
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	PERRIN Raphaël	GRECARD Eliane
VILLARD SAINT-SAUVEUR	MONNERET Daniel	MEYNIER Michel
VIRY	MAIRE Jean-Daniel	BLONDET Alain
VULVOZ	JACQUENOD Daniel	COLIN Yves

#### 4. Personnel

##### 4.1. Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.



Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de modifier le nombre d'heures réalisées par les enseignants du conservatoire, la création d'un poste de chargé de missions urbanisme et l'évolution de grade d'un de nos agents il convient de mettre à jour le tableau des emplois adopté le 29 septembre 2021 :

- Supprimer les emplois correspondant au grade de :
  - Assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe 4.5 heures alto
  - Assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe 20 heures piano
  - Assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe 10 heures saxo
  - Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe 3 heures cor
  - Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe 11 heures violon
  - Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe 10.5 heures trompette
  - Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe 12 heures accordéon
  - Assistant d'enseignement artistique 2 heures violon
  - Assistant d'enseignement artistique 5.5 heures saxo/MAO
  - Assistant d'enseignement artistique 10.5 heures chant
- Créer les emplois correspondant au grade de :
  - Attaché territorial à temps complet
  - Assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe 5 heures alto
  - Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe 5 heures cor
  - Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe 13.75 heures violon + saxo
  - Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe 17 heures trompette
  - Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe 12.25 heures accordéon
  - Assistant d'enseignement artistique 8 heures violon + saxo
  - Assistant d'enseignement artistique 6.75 heures saxo/MAO
  - Assistant d'enseignement artistique 11.5 heures chant

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'adopter le tableau des emplois proposé ci-dessous, Les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2021, chapitre 012, acte que les modifications apportées au présent valent création et / ou suppression de postes aux dates indiquées, acte que des personnels en contrat saisonnier ou pour accroissement temporaire d'activités pourront venir renforcer les présents emplois permanents en fonction des besoins des services, acte que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, acte que les recrutements liés aux activités nordiques et piscine seront effectués dans le cadre d'emplois saisonniers et adaptés aux besoins des structures, acte que pour le besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des emplois de vacataires afin d'assurer un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait, acte que pour les besoins du service public, il convient d'avoir recours à des emplois de chargé de projet, acte la nécessité de conclure des contrats d'apprentissage afin de permettre à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration sachant que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre, autorise le Président à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, autorise le Président à définir le forfait de rémunération servi aux vacataires qui seront recrutés en application de la présente délibération, selon la nature de l'acte lié à la vacation, autorise le Président à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois saisonniers, pour accroissement temporaire d'activités ou pour remplacement rapide de fonctionnaires ou de personnels contractuels de droit public, autorise le Président à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois de contrats de projets et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ETP			POURVU	Délibération à prendre	
								202110	
								temps complet	temps partiel
EMPLOIS FONCTIONNELS	DGS		DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES					1	0
		DGS 20-40 000 hab	A	1.00	35	1.00	1	1	0
	ATTACHE TERRITORIAL		ATTACHE TERRITORIAL					7	0
		ATTACHE PRINCIPAL	A	1.00	35	0.00	0	0	0
		ATTACHE TERRITORIAL	A	1.00	35	7.00	4	7	0
			REDACTEUR TERRITORIAL					4	0
	REDACTEUR TERRITORIAL	REDACTEUR PPAL 1ère CL	B	1.00	35	2.00	0	2	0
		REDACTEUR	B	1.00	35	2.00	2	2	0
			ADJOINT TERRITORIAL					17	1
	ADJOINT TERRITORIAL	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl	C	1.00	35	5.00	5	5	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl	C	1.00	35	3.00	3	3	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1.00	35	9.00	9	9	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0.50	17,5	0.00	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF		C	0.49	17	0.49	1	0	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF							9	1	
		TECHNICIEN TERRITORIAL					1	0	
TECHNICIEN TERRITORIAL	TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1.00	35	1.00	1	1	0	
		AGENT DE MAITRISE					5	0	
AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1.00	35	2.00	2	2	0	
	AGENT DE MAITRISE	C	1.00	35	3.00	3	3	0	
		ADJOINT TECHNIQUE					5	1	
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère CL	C	1.00	35	1.00	1	1	0	
	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CL	C	1.00	35	2.00	2	2	0	
	Adjoint technique	C	0.06	2/35	0.06	1	0	1	
	Adjoint technique	C	1.00	35	2.00	1	2	0	
	ADJOINT TECHNIQUE						2	1	
		ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE					1	0	
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	1.00	35	1.00	1	1	0	
		PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					3	1	
	PROF ENS ARTIST HORS CL	A	1.00	16	1.00	1	1	0	
	Prof'd'Enseig Artist Cl Normal	A	0.25	4/16	0.25	1		1	
	Prof'd'Enseig Artist Cl Normal	A	1.00	16	2.00	2	2		
PROF ENS ARTIST CL NORMALE						2	1		
ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					6	12	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.25	5/20	0.25	1		1	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.60	12/20	0.60	1		1	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.80	16/20	0.80	1		1	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	1.00	20	2.00	2	2		
	ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 1ère CL	B					2	3	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.15	3/20	0.15	1		1	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.25	5/20	0.25	1		1	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.30	6/20	0.00	0			
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.61	12,25/20	0.61	1		1	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.85	17/20	0.85	1		1	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.50	10/20	0.00	0		0	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	1.00	20/20	3.00	3	3		
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.69	13,75/20	0.69	1		1	
	ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 2ème CL	B					3	5	
	Assistant enseign. artistique	B	1.00	20/20	1.00	1	1		
	Assistant enseign. artistique	B	0.58	11,5/20	0.58	1		1	
	Assistant enseign. artistique	B	0.40	8/20	0.40	1		1	
	Assistant enseign. artistique	B	0.34	6,75/20	0.34	1		1	
	Assistant enseign. artistique	B	0.40	8/20	0.40	1		1	
	ASS ENSEIGN ARTIST	B					1	4	
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES					9	0	
	ASSISTANT CONSERVATION PPAL 1ère cl	B	1.00	35	5.00	5	5	0	
	ASSISTANT CONSERVATION PPAL 2ème cl	B	1.00	35	2.00	2	2	0	
ASSISTANT CONSERVATION	B	1.00	35	2.00	2	2	0		
ADJOINT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ADJOINT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES					14	1	
	ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1ère CL	C	1.00	35	1.00	1	1	0	
	ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2ème CL	C	1.00	35	4.00	4	4	0	
	Adjoint du patrimoine	C	0.50	17,5	0.00	0		0	
	Adjoint du patrimoine	C	0.70	24,5	0.70	1		1	
	Adjoint du patrimoine	C	1.00	35	9.00	9		1	
ADJOINT DU PATRIMOINE	C					9	1		



## 5. Finances

## 6. Economie

### 6.1. Centre de compétences : acquisition du bâtiment Cortinovis

L'Etat a interpellé la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude sur le projet de création d'un centre de formation. La collectivité ne disposant pas d'atelier relais pouvant être mis à disposition, nous avons recherché des locaux disponibles permettant d'assurer la fonction de centre de formation.

Le bâtiment « Cortinovis » situé rue des frères Lumières à Saint-Claude répond aux critères. Sa superficie est de 1 600m<sup>2</sup>, comprenant deux parkings de 6 et 10 places.

Le bâtiment se compose d'espaces bureaux de 400m<sup>2</sup> dont 250m<sup>2</sup> de bureau d'étude, une travée atelier de 600m<sup>2</sup> avec deux ponts roulant de 3 tonnes, une travée de 600m<sup>2</sup> avec un pont roulant de 5 tonnes et un pont roulant de 1.5 tonnes.

Le prix de vente du bâtiment est de 400 000 €.

L'idée est de mettre en place un centre de formations pour développer les compétences sur le territoire, avoir des évolutions possibles en fonction des besoins sur les métiers en tension. Pour le Président, ce projet est plus qu'intéressant puisque les personnes du territoire qui souhaiteraient changer de métier pourraient le faire au travers d'une formation.

Au départ nous avons été contactés par la CAPEB puis cela a été repris par la Chambre des Métiers qui pilote ce projet. Le Préfet souhaite qu'il y ait un véritable petit campus sur le territoire avec un centre de formations qui serait une annexe de Gevingey. La question qui s'était posée était celle des locaux avec la volonté d'installer au 15 décembre la première formation sur le BTP à St-Claude. Plusieurs pistes ont été étudiées mais cela demandait beaucoup de travaux. On était arrivé à l'hypothèse, parue dans la presse, de dire que le bâtiment Bessard, acquis pour les services techniques, pourrait dans un temps intermédiaire accueillir la formation BTP puisque les locaux étaient utilisables immédiatement. Mais là nous sommes dans un jeu de chaises musicales avec nos services techniques. Il y a donc cette opportunité de bâtiment Cortinovis. L'avantage de ce dernier est qu'il est adapté aux salles de formations. Nous sommes dans l'attente de l'évaluation des domaines qui devrait intervenir le 10 novembre.

L'idée première est de permettre à cette formation qu'elle puisse se mettre en place au 15 décembre 2021. Ce lieu répond réellement aux besoins et aux attentes. M. Cortinovis, dans le cadre d'un projet comme celui-là, trouve que c'est une belle reconversion de son bâtiment.

Il précise que si ce centre de compétences venait à ne pas fonctionner convenablement, c'est une réserve foncière en termes de bâtiment industriel qui paraît intéressante.

Daniel Grenard précise que ce bâtiment date de 1987, qu'il a été agrandi au niveau des bureaux, que c'est un bâtiment pratique, moderne et bien équipé.

Francis Lahaut se demande qui assurera la formation, quels sont les candidats et est-ce que cela peut se mettre en place aussi rapidement et pour finir sur le financement quelles aides peut-on espérer pour l'acquisition de ce bâtiment.

Raphaël Perrin lui précise que dans les règles des aides venant de l'Etat, il y aura quelques travaux à faire pour rendre ces travaux éligibles pour avoir les aides sur l'acquisition et les travaux. Laure Chervet précise qu'au niveau des stagiaires, il y a 30 stagiaires qui doivent arriver au 15 décembre pour la formation BTP, c'est trois formations différentes avec 10 stagiaires par formation. L'objectif est d'avancer, il y a déjà de liens pris avec le CFA pour continuer sur de la formation en alternance, il y a des perspectives et des besoins qui sont exprimés. Elle rappelle que le Conseil Régional avait conduit une étude sur les besoins de formations dans le Haut-Jura et qui définissait les postes disponibles à l'heure actuelle. L'objectif du centre de compétences est d'essayer de mettre en face des postes actuellement non pourvus de personnes et de les former pour remplir ces postes.

Régis Sauveur demande si l'on a interrogé l'entreprise Plastorex en face du bâtiment concernant le parking qui sépare ces 2 bâtiments car s'il y a 30 personnes cela fait plusieurs voitures et il faudrait peut-être négocier avec lui pour avoir plus de places. Le Président rappelle qu'il y a 16 places de parking et que l'on part du principe que les personnes formées viendront en bus sachant qu'il y a un arrêt juste devant le bâtiment. A ce stade-là, aucun contact n'a été pris avec la société.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve l'acquisition du bâtiment et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## **6.2. Commerces de Saint-Claude : ouvertures dominicales**

Suite à la loi Macron du 6 août 2015 concernant les ouvertures dominicales, les règles concernant le travail du dimanche se trouvent modifiées. Cette loi instaure de nouvelles dérogations au repos dominical et apporte plusieurs changements aux dérogations actuelles.

Dans les commerces de détail, le repos dominical peut aujourd'hui être supprimé 5 dimanches par an, après décisions du maire (ou le préfet de ville pour Paris).

La loi Macron étend le nombre de dimanches concernés à 12. La règle des 12 dimanches par an s'est appliquée pour la 1<sup>re</sup> fois au titre de l'année 2016.

Lorsque plus de 5 dimanches seront concernés, la décision du maire devra être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ainsi, après consultation des commerçants, la ville de Saint-Claude propose de retenir les dimanches 29 mai, 19 et 26 juin, 14 et 28 août, 23 et 30 octobre, 20 et 27 novembre et les 4, 11 et 18 décembre 2022.

Pour mémoire, les concessions automobiles sont traitées à part sur un échéancier national inter marques. Ne se résumant qu'à cinq ouvertures, l'avis de la Communauté de communes n'a pas besoin d'être sollicité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) accepte cette dérogation au repos dominical et se prononce favorablement quant à cette proposition, laquelle sera ensuite soumise au conseil municipal de Saint Claude.

## **7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS**

### **7.1. La Maison Pour Tous : plan d'investissement**

Effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la fusion des trois organismes HLM a donné naissance à la coopérative immobilière la Maison pour tous. Le bailleur social lance un plan d'investissement d'ampleur. Clément Pernot en qualité de président est venu nous présenter ce plan d'investissement et échanger avec l'ensemble des conseillers sur ce projet.

Clément Pernot salue l'assemblée.

Il rappelle qu'en tant que Président du Département et de la Maison Pour Tous, il avait été sollicité par le maire de St-Claude en 2016 pour reprendre l'OPH de Saint-Claude et qu'il avait refusé du fait qu'à l'époque il était en cours une autre fusion. 2 ans après les résultats étaient particulièrement performants et donc ils ont pu se pencher à nouveau sur la problématique de St-Claude puisque le Président du Conseil Départemental se devait, après avoir été informé par les services de l'Etat des difficultés qui avait sur ce secteur-là, d'analyser la situation avec l'OPH 39 et la Maison Pour Tous.

Il précise que lorsqu'ils ont analysé la situation, qui était plus que périlleuse, que s'ils n'intervenaient pas tout le système de l'organisation des logements sociaux allait être en difficulté. Il a été demandé au directeur d'activer tous ses réseaux au niveau national pour créer les ponts nécessaires avec les administrations concernées de façon à trouver des moyens pour intervenir. Un plan s'est mis en place avec l'idée d'une subvention 6.6 millions d'euros ce qui est énorme puisque ce plan de remembrement n'a jamais existé dans une sphère de province c'était principalement réservé aux offices en immense difficulté de la région parisienne.

La Banque des territoires est venue en renfort aussi avec une aide très conséquente. Fort de ses soutiens et avec le fait de la création de la société de coopérative immobilière qui permet d'élargir le quota de participants et bien il a été envisagé la reprise de l'OPH de Saint-Claude au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il précise que le bilan de l'année 2020 est de -8 millions d'euros.

La Maison Pour Tous va intervenir avec le soutien du Département, des territoires et de l'Etat. Le seul interlocuteur reste La Maison Pour Tous.

Aujourd'hui, nous prenons la décision d'abattre ces logements car il y a trop de vacances. Il faut adapter le parc immobilier, il y a de la demande et susciter de nouveaux besoins de sorte que l'on puisse rétablir rapidement les équilibres afin de régler les problèmes de la vacance.

Sur 2022, ce travail de démolition sera reconduit, par contre 165 seront complètement réhabilités. On sait pertinemment que les 11 millions dont on a bénéficié par le soutien de l'Etat vont permettre d'engager une action encore plus importante et plus rapide.

Il veut affirmer l'ambition de faire de La Maison Pour Tous, organisme jurassien du logement social, l'organisme qui sera en capacité de décider.

Sur les approches territoriales le Département va apporter une aide d'un million d'euros supplémentaire dans l'affaire. Le territoire san-claudien sera sollicité à hauteur d'un million également ainsi que les autres territoires du Jura. On affirme notre volonté jurassienne de détenir un outil concernant l'immobilier social.

Fort de cette organisation, de cette volonté locale et d'agir c'est de prolonger le modèle que l'on est en train de créer avec d'autres départements et pourquoi pas d'envisager avec eux des regroupements. Il compte sur le soutien de la collectivité. Il reste persuadé qu'il faut voir cette opération du logement social sur St-Claude comme une opportunité.

Clément Pernot demande s'il y a des questions.

Olivier Brocard demande à quel moment il pourra être présenté la précision de la programmation que ce soit en démolition ou en réhabilitation afin de mieux visualiser les bâtiments et les quartiers concernés. Clément Pernot lui précise que cela devrait être précisé début 2022. Il invite les conseillers à se rendre sur le site internet de La Maison Pour Tous.

Il précise que le programme de reconstruction n'est pas encore maîtrisé. Il faut voir comment on peut repropuler des choses attractives et modernes à la population du territoire.

Hubert Maître demande pourquoi les logements dédiés à la déconstruction ne peuvent pas simplement être réhabilités. Clément Pernot précise que c'est des logements vides et qu'ils coûtent trop cher à réhabiliter.

Raphaël Perrin tient à rappeler qu'il se souvient quand Clément Pernot lui avait dit que le projet de rapprochement avec la Semcoda ne se ferait pas et effectivement cela ne s'est pas fait. En revanche, le diagnostic qui était fait par Gérard Levy, qui avait analysé un parc immobilier, on est aujourd'hui sur les mêmes analyses. Il tient à dire que la Semcoda était sur un engagement d'investissement très élevé, puisque cela dépassait les 30 millions d'euros. Aujourd'hui, il engage la Maison Pour Tous. Raphaël Perrin précise qu'il a vécu des moments de solitude et a plusieurs reprises. Aujourd'hui les situations et les analyses économiques sont les mêmes. Il rappelle les délibérations prises lorsque l'OPH passait sous procédure CGLLS, et en tant que président de communauté de communes on ne se sent pas bien à ce moment-là. Quand on nous explique que l'on va nous venir en aide et que la loi oblige d'avoir un parc immobilier de 12 000 logements et que l'on se retrouve avec OPH de St-Claude, de Dole et de l'OPH du Jura avec la Maison Pour Tous et qu'on est juste en dessous des 12 000 et qu'on nous explique que les gens de Dole ne viendront pas en office public départemental parce que le choix est d'absorber St-Claude et qu'ils ne veulent pas payer les dettes et que la situation financière catastrophique, cela fait mal d'entendre ça. L'OPH du Jura a décidé d'être au chevet du logement social de St-Claude. Il faut tourner la page et c'est dans cette logique que la collectivité doit apporter son soutien et que l'on reconstruise le logement social sur son territoire.

Raphaël Perrin remercie Clément Pernot de sa présence et d'être engagé aux côtés de notre territoire.

## 7.2. La Maison Pour Tous : Convention d'Utilité Sociale 2021/2026

La présente Convention d'Utilité Sociale (CUS) a pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prévues dans la loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 27 mars 2009. Elle décline les politiques patrimoniales, de gestion sociale et de qualité de service de l'organisme. L'article L.445-1, du Code de la Construction et de l'habitat, modifié par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, précise les éléments constitutifs de la Convention d'Utilité Sociale de nouvelle génération, objet du présent document.

L'article L 445-1 du CCH fait obligation aux organismes de logements sociaux de signer avec l'Etat une Convention d'Utilité Sociale pour la période 2021-2026.

La présente convention est conclue pour une durée de 6 années, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.



La convention sera renouvelée par périodes de 6 années. À défaut de renouvellement, les conditions issues de l'application de la politique sociale pour les volets loyers, surloyers et plafonds de ressources en vigueur au terme de la convention restent en application.

La Maison Pour Tous n'ayant pas opté pour la Nouvelle Politique des Loyers dans cette convention, la CUS actuelle ne met pas fin au système existant de conventionnement à l'APL par programme.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Maison Pour Tous est propriétaire de 10 763 logements sociaux et 1 262 logements équivalents-foyer répartis en 467 groupes (dont 760 groupes de logements collectifs) de logements locatifs et 38 groupes foyers sur les 14 intercommunalités du département (+1 EPCI du Doubs). Cette présence de La Maison Pour Tous sur toutes les intercommunalités du département atteste de l'important maillage départemental de la coopérative et de son rôle joué dans le logement des Jurassiens et Jurassiennes.

Francis Lahaut fait remarquer que dans le top des groupes classés en catégorie « peu attractif ou état de service- rendu jugé peu attractif » la moitié de cette liste est constituée des 350 logements à détruire sur St-Claude. Dès lors que leur destination est d'être détruite, ils sont peu attractifs. Cela lui paraît mal venu, cette présentation du peu attractif, au regard de tout ce qui vient d'être rappelé, il pense qu'il faudrait faire disparaître ou qualifier l'attractivité en terme négatif.

Raphaël Perrin prend note de la remarque.

La Maison Pour Tous nous a sollicité pour savoir si la collectivité souhaitait être signataire de cette convention. Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention d'utilité sociale présentée, désigne Philippe Passot pour signer cette convention et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## **8. Environnement / SPANC**

## **9. Patrimoine / Bâtiments**

## **10. Tourisme**

## **11 Sports et Associations**

### **11.1 Restructuration du centre nautique du Martinet : choix du prestataire**

Le Jury de concours mis en place pour le projet de restructuration du centre nautique du Martinet s'est réuni afin d'examiner les propositions des trois candidats ayant été admis à concourir.

Les membres du jury concours ont retenu lors de la réunion du 30 septembre 2021, l'équipe 3 composée de :

- Architecte mandataire : SARL AP-MA ARCHITECTURE
- Architecte associé : AD+ Architectes designer associés
- Etudes techniques en Structure : CALCUL STRUCTURE BATIMENT
- Etudes Traitement de l'Eau : SARL SOJA INGENIERIE
- Etudes techniques en Fluides (chauffage, ventilation, traitement de l'air, plomberie) avec compétence en maintenance et exploitation des équipements techniques : SAS LAZZAROTTO / SARL SOJA INGENIERIE (Traitement de l'air)
- Economiste : SARL AP-MA ARCHITECTURE
- Etudes techniques en Acoustique : AGIRACOUSTIQUE France
- BET Courants forts/ courants faibles/VDI : SAS LAZZAROTTO
- SSI : SAS LAZZAROTTO
- VRD : Cabinet Olivier Colin & Associés

Ce projet a été jugé comme répondant au mieux au cahier des charges sur plusieurs critères notamment de l'environnement, du panorama global.

Le Président laisse la parole à M. François RAYMOND de l'agence AD+ Architectes, qui pour ce projet s'est associé avec la SARL AP-MA Architecture, architectes spécialisés pour ce type d'équipement. Il présente ce dossier. Plusieurs options sont proposées avec un bassin ludique extérieur, une pataugeoire en extérieur et un pentagloss extérieur.

Lilian Cottet-Emard précise que le montant est estimé à 6 millions HT. Il tient à préciser que l'on ne maîtrise pas les problèmes rencontrés à l'heure actuelle avec la fourniture de matériaux ainsi que l'augmentation des prix. La collectivité continue la redynamisation de son territoire avec ce projet et il espère qu'il répondra à toutes les attentes.

Le Président précise que si l'on délibère ce jour pour retenir l'équipe et ce projet, on peut commencer à démarrer les études courant novembre pour une durée de 8 mois puis enchaîner avec 22 mois de travaux. A ce stade-là, aujourd'hui nous en sommes à la phase concours d'architectes, que l'engagement derrière et de retenir une équipe avec des coûts d'études avec la DETR avec une vraie demande au niveau du territoire du Haut-Jura, que l'on soit bien dans une dynamique cohérente au-delà de Haut-Jura St-Claude et dès lors que l'on doit organiser les infrastructures sur un territoire il faut être cohérent sur la taille du projet et sur ce que l'on fait. Le territoire est en attente depuis de nombreuses années de ce projet. Il sera ensuite réfléchi au mode de gestion : régie ou délégation de service public.

Francis Lahaut adhère au projet. L'apprentissage pour les enfants est la raison 1<sup>ère</sup> de ce projet de bassin couvert. Par contre, il trouve qu'il n'y a pas beaucoup de ligne de nage car avec le succès escompté il y aura une fréquentation importante de ce bassin.

Le Président soumet au vote le taux de rémunération. Il est proposé de retenir ce maître d'œuvre avec un taux de 15.524 % au global tout cabinet confondu.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les éléments de rémunération retenus à l'issue des négociations et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président considère que c'est un moment important pour la collectivité car cela fait des années que l'on parle de ce dossier. C'est une démonstration d'un territoire solidaire.

## **12 Culture**

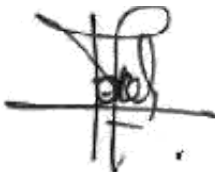
## **13 Communication**

## **14 Questions diverses et informations**

Aucune autre question ou communication n'étant proposée, la séance est levée à 21h25

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi  
Secrétaire



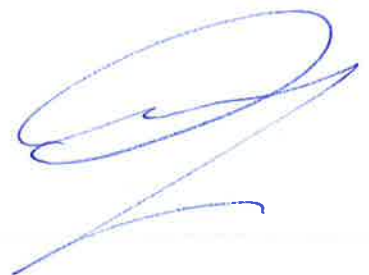
Raphaël Perrin  
Président



Fait à Saint-Claude,  
Le 28 octobre 2021



Lilian Cottet-Emard  
Secrétaire



Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude et adressé aux Communes membres pour affichage.